



Ordonnance de télécom CRTC 2018-143

Version PDF

Références : 2018-50 et 2018-14

Ottawa, le 3 mai 2018

Diverses compagnies – Approbation définitive de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Bell Canada	AMT 944 Tarif des services nationaux – Introduction de services à valeur ajoutée pour grands abonnés	24 janvier 2018	8 février 2018
Norouestel Inc.	AMT 1009 Tarif des services spéciaux – Introduction du montage spécial pour le service Internet pour entreprises à 500 Mbps et plus	13 décembre 2017	15 janvier 2018

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement aux demandes.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général